

Objet : Péri scolaire 2026 /2027 – Nouveaux tarifs et évolutions du règlement intérieur

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de plusieurs évolutions concernant les services périscolaires à compter de la rentrée 2026.

1- Nouveaux tarifs à compter du 1er août 2026

Les tarifs applicables sont désormais les suivants :

- **Repas unitaire : 4,65 €**
- **Repas majoré : 9,00 €**
- **Garderie : 1,60 € par créneau horaire**

2- Modification des horaires de garderie à compter du 1er septembre 2026

Conformément à la modification de **l'article 5 du règlement intérieur**, le service de garderie périscolaire ouvrira désormais à **partir de 7h15, au lieu de 7h30**.

3- Rappel concernant les inscriptions

Nous vous rappelons également les dispositions de **l'article 11 du règlement intérieur** : les familles doivent procéder à l'inscription de leur enfant **au plus tard le jeudi à minuit pour la semaine suivante**.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai afin de permettre au service de préparer au mieux l'accueil des enfants et les commandes de repas.

4- Rappel concernant les absences à la cantine

Conformément à **l'article 15 du règlement intérieur**, en cas d'absence imprévue de l'enfant à la cantine, le repas **pourra exceptionnellement faire l'objet d'un avoir à condition que les deux conditions suivantes soient réunies** :

- la famille a prévenu la mairie **avant 8h45 le jour même du service** ;
- **l'enfant n'a pas fréquenté l'école le jour concerné**.

Enfin, nous vous rappelons que lorsque des enfants fréquentent les services périscolaires **sans y avoir été préalablement inscrits, ces situations doivent rester exceptionnelles**. Dans ce cas, **le prix du repas sera appliqué au tarif majoré de 9 €**.

Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et pour le respect de ces dispositions, indispensables au bon fonctionnement des services périscolaires.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mairie de ROIFFIEUX

